



RÈGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS CHAMPIONNATS INTER-DEPARTEMENTAUX U11 FEMININS ET MASCULINS

Saison
2019/2020

Articles	U11 FEMININS	U11 MASCULINS
1 – Composition Le championnat est composé	POULE A : 10 EQUIPES	POULE A : 8 EQUIPES POULE B : 8 EQUIPES POULE C : 8 EQUIPES
2 – Joueur(se)s	Le championnat U11F est réservé aux joueuses U10 et U11 et aux joueurs régulièrement surclassés. (Niveau DEPARTEMENTAL)	Le championnat U11M est réservé aux joueurs U10 et U11 et aux joueurs régulièrement surclassés (Niveau DEPARTEMENTAL)
	<i>Rappel de l'article 429.2 - RG de la FFBB : Un joueur des catégories U11 et plus jeunes ne peut participer à plus d'une rencontre par weekend sportif qu'il soit surclassé ou non (à l'exception des tournois, pour autant que le temps de jeu soit réduit, et des phases finales des compétitions nationales).</i>	
3 – Mutualisation possible entre associations	Les équipes en ENTENTE sont autorisées à jouer.	
4 – Temps de jeu	8 périodes de 5 minutes. Mi-temps de 5 minutes Intervalles de 1 minute entre chaque période. 0 temps morts en 1ère mi-temps (P1 à P4) 2 temps morts en 2ème mi-temps (P5 à P8)	8 périodes de 5 minutes. Mi-temps de 5 minutes Intervalles de 1 minute entre chaque période. 0 temps morts en 1ère mi-temps (P1 à P4) 2 temps morts en 2ème mi-temps (P5 à P8)
	4 contre 4	
6 – Directives techniques	Se référer aux règles officielles sur le site du Comité 11-66 (rubrique Mini Basket) www.comitebasket1166.fr	
7 – Date et horaire des rencontres	La gestion des rencontres est assurée par le Comité Territorial 11-66 L'horaire officiel des rencontres est le : Samedi 10h00	
	Tout changement d'horaire et/ou de date et/ou de lieu doit être adressé 21 jours au moins avant l'indication mentionnée au calendrier de la compétition. En cas de retard, l'association sportive demandant une dérogation, s'expose à une pénalité financière (cf les dispositions financières du Comité Territorial 11-66).	
8 - Phase finale pour le titre de CHAMPION TERRITORIAL	1/2 finales : Samedi 16 Mai 2020 <ul style="list-style-type: none">1^{er} contre 4^{ème}2^{ème} contre 3^{ème} Finale : Samedi 30 – Dimanche 31 Mai 2020	1/2 finales poule A : Samedi 16 Mai 2020 <ul style="list-style-type: none">1^{er} contre 4^{ème}2^{ème} contre 3^{ème} Finale poule A : Samedi 30 – Dimanche 31 Mai 2020
	Petits paniers (2,60m). Ballon : Taille 5	
10 – Report des rencontres	Les rencontres peuvent être avancées mais, en aucun cas, reculées, sauf cas de force majeure dûment justifié.	
11 – Logiciel e-marque	Le Logiciel fédéral e-marque est OBLIGATOIRE pour la division. Le club recevant doit mettre à disposition des OTM le matériel informatique nécessaire à la tenue du logiciel. Se reporter aux textes référents des « Règlements Sportifs Généraux ».	
12 – Pénalités pour manquement aux règles	Se référer aux Règlements sportifs généraux du Comité 11-66.	
13 – Nombre de brûlés (es)	Les clubs ayant engagés plusieurs équipes dans la même catégorie doivent fournir avant le début du championnat, une liste de 5 brûlés ou 2 listes nominatives si les équipes sont dans la même division.	
14 – Pas de résultat nul	En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, la rencontre se poursuit par autant de prolongation de trois (3) minutes que cela sera nécessaire jusqu'à ce que les deux équipes soient départagées.	
15 – Classement	Les équipes sont classées selon la règle suivante : Match AR : GA particuliers Victoire : 2 points Défaite : 1 point	

Articles	U11 FEMININS	U11 MASCULINS
16 – Sanction en cas de forfait ou pénalité	Une association sportive ayant une défaite par « FORFAIT » ou par « PENALITE » sera considérée comme ayant le plus mauvais goal Average des associations sportives à égalité de points. Dans le cas d'une rencontre perdue par « PENALITE », l'équipe déclarée gagnante bénéficie de deux (2) points attribués pour une rencontre gagnée. Les points marqués au cours de la rencontre sont annulés et rien ne doit figurer à cet effet au goal Average.	
17 – Qualifications et licences	<p>Nombre de joueurs autorisés : de 4 à 12 au plus. Licences C ou AS-CTC pas limitation Licences C1 ou C2 ou T : 5 au maximum</p> <p><i>NOTA : Le total de l'ensemble de ces licences sur la feuille de marque ne devra, en tout état de cause dépasser le nombre de <u>cing</u>.</i></p>	
18 – Communication des résultats et fichiers E-marque	<p><u>En cas de feuille de marque électronique faite avec l'aide d'un fichier importé de FBI</u>, le club recevant doit déposer le fichier export.zip de la rencontre avec le système d'envoi sur la page suivante : http://www.ffbb.com/ffbb/officiels/otm/e-marque</p> <p><u>En cas de feuille de marque électronique faite en saisie manuelle</u>, le club recevant doit transmettre les deux fichiers suivants (export.zip et feuille de marque en PDF) par courrier électronique à l'adresse suivante : comitebasket1166@free.fr</p> <p style="text-align: center;">DELAI D'ENVOI : 24H APRES LA RENCONTRE</p>	
19– Officiels	<p>Les arbitres sont désignés par la C.D.O. compétente territorialement et seront indemnisés par le Comité (gestionnaire de la caisse de péréquation).</p> <p>En cas d'absence de désignation, le club qui reçoit étant organisateur, c'est à lui de prévoir une ou deux personnes pour arbitrer la rencontre. Ces personnes doivent obligatoirement être licenciées (licence joueur) et peuvent ne pas être arbitre officiel. Si le club organisateur n'a pas trouvé de personne pour arbitrer, c'est un joueur de l'équipe recevant qui devra obligatoirement officier.</p> <p>S'agissant des OTM, pas de désignation.</p>	
20 – Responsable de l'organisation (ou délégué du club)	<p>Les Règlements sportifs généraux du Comité 11-66 sont en vigueur.</p> <p>En cas de défaut de responsable d'organisation, ni de personne majeure licenciée encadrant l'équipe, le ou la Président(e) de l'association sportive recevant sera responsable es-qualité de la bonne tenue de ses licenciés ainsi que de ses accompagnateurs et « supporters » : (cf art 610 et 611) des Règlements sportifs généraux de la FFBB</p>	
21 – Remise en jeu rapide	L'ARBITRE NE DOIT PAS TOUCHER LE BALLON LORS DES REMISES EN JEU EN ZONE ARRIERE ET EN ZONE AVANT SAUF APRES UNE FAUTE, UN TEMPS-MORT OU UN REMPLACEMENT.	
22 – Ligne à 3 points	EXTERIEUR RAQUETTE	
23- Gestion des scores « fleuves »	<p>La disparité entre certaines équipes des catégories U11 M & F fait apparaître des scores "fleuves". Afin de protéger les licenciés qui seraient tentés d'arrêter la pratique du basket-ball à cause de cela, ou qui se sentiraient blessés dans leur amour propre, le Comité Territorial de Basket Ball 11-66 demande aux clubs d'arrêter de maintenir écart sur le tableau d'affichage équivalent à : 30 points en U11</p> <p>En revanche le score est normalement noté sur la feuille de marque et le chronométrateur poursuit le décompte du temps et des fautes sur le tableau électronique.</p>	
24 – Caisse de péréquation	Elle s'applique pour l'ensemble des compétitions U11	
25 – Cas particuliers	Tous les cas particuliers qui pourraient survenir en cours ou à la fin de la saison, et non prévus dans le présent règlement, seront traités par le BUREAU du COMITE TERRITORIAL 11-66.	